

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	22

Numéro Délibération	64/2025
Mise en ligne le	11/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 3 juillet 2025

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 9 juillet 2025

Objet de la délibération

Agenda 2030 – Adoption

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER (à partir de la 18) – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Max RASCALOU pouvoir à M. Jean Paul FINART / Mme Bérangère VALLES pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Catherine ITIER pouvoir à Mme Pascale LOCK (de la 1 à 17) / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Christine OLIVA / M. François BATOCHÉ pouvoir à M. Raymond HAREL / M. Naïl AOURRAË pouvoir à Mme Cécile VEILLON / M. Anthony PEROTTI pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Madame Sophie BELLOC-SCHWEYER rapporte l'affaire ;

L'agenda 2030 est la continuité de l'Agenda 21 et il doit traduire au quotidien notre engagement à travailler, à livrer à nos enfants un monde si ce n'est meilleur, du moins qui préserve l'essentiel : des valeurs, la qualité de l'environnement, un développement durable et raisonné.

L'agenda 2030, adopté par l'ONU en 2015 est un agenda universel dessinant les contours d'une société idéale, plaçant sur un même pied d'égalité la prospérité économique, le bien-être des populations et la protection des écosystèmes.

Les 17 objectifs de développement durable et ses 169 cibles (ou sous-objectifs) dessinent une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société. Ils s'organisent autour des « 5P » : Planète - Populations - Prospérité - Paix – Partenariats, et se doivent d'être adaptés à la spécificité de chaque territoire. C'est une colonne vertébrale qui se doit d'être au cœur de l'ensemble de nos orientations stratégiques, en lien avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Métropole de Montpellier.

Ce document stratégique décline localement les 17 Objectifs de Développement Durable selon des priorités territoriales, et s'articule autour des axes suivants :

- Valorisation du Patrimoine
- Traitement des enjeux énergétiques et climatiques

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

- Transformer les mobilités
- Maintenir une haute qualité du cadre de vie
- Sensibiliser et communiquer
- Garantir la cohérence de l'action publique locale

Les projets et actions de la commune de Vendargues se veulent en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et, dans une logique de transversalité, impliquent les services municipaux, les associations et la population.

Cet engagement fort de la commune de Vendargues est déployé en 19 fiches actions qui se doivent d'animer la réflexion autour de tous les projets de la collectivité et qui seront amenés à s'amplifier, s'étoffer et se réinventer grâce à la contribution de tous.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'Agenda 2030 de la commune de Vendargues, tel que présenté en séance et joint aux présentes,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant, de coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 2030, notamment via un plan d'action pluriannuel, des indicateurs de suivi et une évaluation périodique,
- de décider d'inscrire cette stratégie dans une démarche participative continue, en associant les habitants, les associations, les entreprises, les écoles et les services municipaux à chaque étape du processus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires institutionnels et financiers idoines pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

